

RÉSOLUTION N° 12

**Protocole d'accord entre l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)
et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)**

CONSIDÉRANT

Qu'il est souhaitable, dans l'intérêt général de tous les intéressés, de développer la coopération entre l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA),

Que le Protocole d'accord entre l'OIE et le COMESA a été approuvé à la suite des délibérations du Conseil le 1^{er} mars 2018 (86 SG/20),

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

D'approuver les termes de ce Protocole d'accord et sa signature par la Directrice générale au nom de l'OIE.

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 25 mai 2018
pour une entrée en vigueur au 26 mai 2018)